

LIMINAIRE AU CHS-CT DU 18 FEVRIER 2020

Madame la Présidente

Ce CHS-CT s'ouvre dans un contexte particulier.

L'objectif du gouvernement pour la DGFIP étant d'externaliser, de privatiser, d'abandonner les missions et de supprimer les emplois, notre administration est en voie d'implosion.

La rigueur budgétaire, le nouveau management public, la baisse des moyens et une nouvelle augmentation de la charge de travail font subir aux agents des Finances une dégradation continue et préoccupante de leurs conditions de travail.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES dénonce la mise en oeuvre du projet de réforme des retraites et la remise en cause des services publics, nous dénonçons aussi le nouveau réseau de proximité et ces cartographies « dévastées ».

La décision de déstructurer le réseau à la DGFIP, au nom de l'exemplarité, consiste à faire à n'importe quel prix des économies, avec des coupes dans les effectifs jamais égalées, à diviser par 4 le nombre d'implantations, à limiter l'accueil du public aux contacts dématérialisés, au zéro cash et enfin à détruire notre statut.

Pour les agents, ces nouvelles organisations de travail dues aux restructurations et aux réformes, à la mobilité forcée et rupture conventionnelle etc...génèrent plus de TMS, de fatigue, d'apathie, ...et ne feront qu'aggraver leurs conditions de travail.

Solidaires Finances Publiques le rappellera autant de fois que nécessaire afin de porter à la lumière, la détresse psychique et physique des personnels de la DGFIP.

Les annonces des fermetures des trésoreries sur notre département sont autant de camouflets envers des élus qui se positionnent clairement contre ce plan de restructuration.

Dans ces conditions de stress, de travail sans cesse dégradé, de mal être des agents, le CHS-CT va vraiment avoir de quoi faire. Mais pourra t-il apporter des réponses, dès lors que cette instance est elle-même menacée de disparition?

En effet, la loi n°2019-828 du 8 août 2019 de transformation de la fonction publique a modifié les compétences des CHSCT en cas de projet de réorganisation de service, avec, en 2022 la fusion du CT et du CHSCT dans une seule instance de représentation des personnels : le comité social d'administration.

Le gouvernement a non seulement décidé de les supprimer d'ici 2022, mais encore de les priver dès le 1^{er} janvier 2020 de leur possibilité d'intervention en cas de projets importants, c'est à dire consultation préalable avec un avis motivé à la clé et la possibilité de voter une expertise, alors même que de profondes transformations vont impacter les personnels dans les mois à venir dans toutes les directions du ministère des Finances.

L'extinction programmée des CHSCT sont significatives du peu d'intérêt porté par le gouvernement aux conditions de vie au travail, aux risques psychosociaux et à la souffrance au travail.

Solidaires Finances 52 réaffirme son total désaccord avec la suppression du CHSCT et continuera à faire des conditions de travail et de la santé au travail un enjeu important de l'action sociale.

Solidaires Finances Publiques 52 dénoncera toujours ces régressions et s'opposera encore et toujours à la dégradation de nos conditions de travail.

.